L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 79, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 DECEMBRE 1860.

G. P. WEISSE, E. DUFOUR, E. DUVERGER, S. HARRY — Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
JEUDI, MATIN 20 DECEMBRE.

☞ Voir la seconde page, pour :

LE FEUILLETON.
LE BULLETIN COMMERCIAL,
LE MARCHÉ AUX BESTIAUX,
LE MOUVEMENT DU PORT,
LE DÉPART DES STEAMERS ET BATEAUX.

Abonné à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Vente à Encan de ce jour.

Par H. Vignié, cette demi et Pierrepont de la Bourse—Bijouterie, bijoux, diamants, pierres précieuses, &c.
Par J. E. Wallon, à la Bourse St Louis—Propriété dans la rue du Démon et terrain sur le canal de la Métairie.
Par H. Roger & Co. 67 et 67 Vieilla Levée—Chaussures, chemises, mouchoirs en coton &c.
Par D. E. Murphy, 61, Magazine—Vêtements de tous genres, Argent, &c.
Par R. S. Sykes, 62, Magazine—Sangles Cuir. Aussi : à l'entrepôt Hope, rue Felicia—sucre brisé.

Un pauvre argument.

Les organes de la séparation quand même se gardent bien de lever le voile qui recouvre les projets arrêtés par MM. Yancey, Rhett et compagnie pour le lendemain de la rupture de l'Union. Séparons-nous d'abord, nous dirait-on dans quelques jours, nous verrons après comment nous nous entendrons. Il n'est pas besoin d'être fort et en bon demande, avant de sortir d'une maison que l'on peut rendre peut-être solide et confortable, à connaître celle dans laquelle ils prétendent nous conduire. Ne pouvant contester la nécessité d'une consultation générale, l'utilité d'une coopération entre tous les Etats à esclaves, parce que le plus simple bon sens milite en faveur de cette politique, ils ont imaginé d'en contester la constitutionnalité.—Quel l'est ceci ?

Hier, le *Crescent* citait avec beaucoup de complaisance les textes de la Constitution des Etats-Unis qui défendent aux Etats de conclure aucun traité, aucune alliance ou de former aucune confédération, etc ; et il ajoutait cette restriction que la défense ne s'applique aux Etats qu'autant qu'elle soit encore membres de l'Union fédérale. L'argument est assez curieux que la restriction, et notre confrère tourne dans un cercle vicieux dont il lui est impossible de sortir.

Il est étrange de voir ces scrupules de constitutionnalité provenir des hommes qui prêchent la séparation immédiate et toutes les mesures révolutionnaires les plus extrêmes. Est-ce que la séparation d'un Etat est constitutionnelle ? Mais le président, l'avocat général des Etats-Unis ne tous les jours les mêmes choses que font le droit de séparation n'existe pas ; que la lettre comme l'esprit de la Constitution le démontrent ; que la Constitution étant le pacte qui forme l'Union, le fait de rompre cette Union ne peut être constitutionnel.

Pour sortir de l'Union il faut qu'un Etat viole la Constitution des Etats-Unis et sa propre Constitution. Et si le Sud voulait observer la légalité dans toutes ses négociations, il n'aurait d'autre ressource que la lutte dans le Congrès. La législature et le gouverneur de la Louisiane ont déjà violé et la Constitution de la Louisiane et celle des Etats-Unis, car ils ont prêté serment d'obéserver l'une et l'autre, et au lieu de procéder dans les formes prescrites pour amender notre Constitution, ils ont tout recommandé l'autre adopté une mesure révolutionnaire, la convocation d'une Convention populaire.

Cette mesure nous l'avons recommandée nous-même en vertu de l'adage que *le salut du peuple est la loi suprême*. Quand la confusion et l'anarchie règnent dans toutes les branches du gouvernement, quand les lois fédérales sont nulifiées, il faut demander le remède à la seule puissance de tous pouvoir, au peuple lui-même. Or une Conférence des délégués de tous les Etats du Sud est un moyen de faire connaître les vœux et la volonté de tout le peuple, et dans la réunion d'une telle assemblée il n'y a rien d'inconstitutionnel. L'inconstitutionnalité commencerait le jour où il y serait traité, alliance ou confédération. Mais ce jour-là ce serait celui où il aurait été décidé que le Sud sort de l'Union et qu'importerait la question de constitutionnalité à un pareil moment ? Si, au contraire, la Conférence décide que le Sud doit tenter les moyens de résistance légale, son rôle se borne à indiquer une ligne de conduite que devront suivre nos représentants et ces sénateurs, à formuler l'ultimatum qui sera posé aux Etats abolitionistes.

Il n'y a de reste que deux solutions possibles : ou un compromis constitutionnel avec le Nord, ou une séparation. Dans le premier cas, le Sud tout entier doit être consulté, et la Convention proposée est tout aussi constitutionnelle que les conventions passées des divers partis. Dans le second, c'est une REVOLUTION, et si la misère de la faire est susceptible d'appréciations diverses, il est tout-à-fait plaisir de discuter le plus ou moins de constitutionnalité des moyens à employer. Nous pensons qu'ils sont tous inconstitutionnels et illégaux au même degré.

Les partisans de la séparation isolée ne se contentent pas de jeter à la face de ceux qui sont, en faveur de la co-opération le reproche d'inconstitutionnalité, qu'applique bien mieux à eux-mêmes. Ils cherchent à donner le change sur la question. Ainsi le *Crescent* prétend qu'il n'y a qu'une question à résoudre : rester dans l'Union ou en sortir. Cela n'est pas exact ; et il n'est ni charitable ni juste d'accuser de son maison les patriotes éminents qui se prononcent pour la co-opération.

Selon nous, les deux opinions en présence peuvent se formuler ainsi :

L'une veut la séparation isolée et immédiate de la Louisiane, l'abandon de tous les avantages que nous pouvons retirer de l'Union et de la Constitution, la rupture de notre propre gouvernement, sans plus arrêté pour l'avenir.

L'autre demande une Conférence des Etats du Sud, dans le but de sauvegarder tous les bienfaits de nos institutions actuelles, soit en soumettant le Nord à toutes les garanties désirables, soit en arrêtant les Etats qui se refusent à accorder les lois fédérales ; et s'il n'y a pas d'autre remède, former une confédération puissante au Sud, comprenant le plus grand nombre d'Etats possible.

Le premier plan laisse tout à l'incertitude—forme du gouvernement, bases de la Confédération nouvelles questions de défenses, de navigation, de tarif. S'il plaît aux Etats qui en ont paraissent avant nous de suivre une voie fatale pour notre sécurité ou nos intérêts, nous sommes condamnés à les suivre forcément, dussions-nous voir notre ruine en résultat en nous trouver en conflit avec le Nord, l'Ouest et le Sud lui-même.

On affirme bien haut qu'un certain nombre d'Etats veut se retirer et qu'ils formeront ensuite une autre confédération. Qu'en sait-on ? Qui a le droit de parler ainsi au nom de cinq ou six Etats ? Et si cela n'arrive pas ? S'il n'y en a que deux : la Caroline du Sud et la Louisiane par exemple—quelle serait notre position ? Nous sommes dans la nécessité de nous occuper d'abord de notre Etat, sans nous inquiéter de ce qui se passe vis-à-vis de la Caroline du Sud. Pourquoi donc si on est assuré que la majorité des Etats du Sud est en faveur de la séparation ne pas vouloir de la coopération, qui nous garantit contre toute tentative de coercion, nous assure les avantages d'une nouvelle confédération et d'un gouvernement déjà établi ? Il nous est impossible d'expliquer ou d'excuser des subterfuges indignes autrement que par un projet arrêté à l'avance de substituer à la volonté populaire un système de gouvernement qui donnerait satisfaction à certaines ambitions et nous regrettons que des citoyens intelligents et dont nous ne mettons pas en doute la sincérité se soient laissés prendre au piège et servent d'instruments aveugles à des vues intéressées.

LES GARANDS DU TÉLÉGRAPHE. — Un télégramme nouveau il y a deux jours à la presse de la Nouvelle-Orléans portait que le sénateur Slidell avait, dans un discours, attribué à l'imbécillité du Président Buchanan la cause des troubles actuels et qu'il faisait éloge comme l'auteur de la crise. Il était évident que M. Slidell, l'ami et le conseiller intime du Président, n'avait pu tenir un pareil langage. Aussi par une dépêche que lui a adressée n'est un de ses amis, le sénateur louisianais a envoyé la réponse suivante :

Washington 19 décembre.—Il n'y a pas un mot de vrai dans la dépêche. JOHN SLIDELL.

BATAILLON DES GARDES D'ORLÉANS.—Nous apprenons avec plaisir que la réorganisation de ce corps d'élite marche avec rapidité et les efforts des citoyens qui en ont pris l'initiative ont été couronnés d'un plein succès. Les Gardes d'Orléans forment déjà trois compagnies qui ont pour capitaines : Ste Company, M. O. Labatut ; 2me, M. Ch. Roman ; 3me, M. Gust. Ormet. Ces trois compagnies comptent déjà 210 membres et une quatrième est en voie de formation. Avant-hier soir, les Gardes d'Orléans, après avoir élu leurs officiers respectifs, ont désigné à l'unanimité notre estimable concitoyen M. Numa Augustin pour être chef de bataillon. Les noms des chefs sont une garantie de zèle et de patriotisme et nous sommes convaincus que ce nouveau corps aura bientôt atteint le chiffre fixé par la loi et que les Gardes d'Orléans figureront avec honneur dans la milice orléanaise, et nous pensons connaître qu'on ne peut compter sur chacun des hommes qui en font partie.

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLÉANS.—Ce bataillon doit célébrer dimanche prochain la fête de sa patronne Sainte Barbe. Pendant la messe à la cathédrale, à laquelle assisteront les artilleurs, une salve sera faite en guise des explosions de l'ancien Fort-Saint. Il y aura ensuite parade générale des compagnies et bataillons de la garnison de la ville. La journée se terminera par un banquet à l'ancienne. La réorganisation du bataillon nous promet que la célébration de la Sainte Barbe sera une brillante affaire.

Nous adressons nos remerciements au comité d'organisation et nous nous joindrons avec plaisir à ces réjouissances militaires.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Trente-sixième Congrès.

DEUXIÈME SESSION.

Washington, 19 décembre. — La chambre a été occupée hier par la discussion du bill du Railroad du Pacifique, sans arriver cependant à aucune conclusion définitive.

M. Pryor a envoyé une lettre proposant de rendre le contrat pour l'impression, que l'on a proposé d'être plus profitable.

Washington, 19 déc.—On rapporte qu'un grand mouvement s'opère dans les Etats Inférieurs pour la formation d'une grande confédération du centre, comprenant le Nord-Ouest, le New Jersey et la Pennsylvanie d'une part, et le Delaware, le Maryland, la Virginie, la Caroline du Nord, le Tennessee et le Kentucky de l'autre. Les personnes influentes se font prédire sont en faveur du projet.

Les Nègres du Trésor.

Le secrétaire du trésor a donné avis que des propositions seront reçues jusqu'au 29 du mois courant pour $500,000 de notes du trésor.

Arrivée d'un Messager de la Louisiane.

Washington, 19 déc.— James B. Marks est arrivé ici hier; il apporte le vote électoral de la Louisiane. M. Marks a déclaré que la législature de cet Etat dans sa récente session-extra, a refusé presque unanimement de nommer des commissaires pour aller dans les Etats à esclaves et qu'elle est déterminée à agir sans avis ni consultation.

La Californie et son indépendance.

Washington, 19 déc.— L'honorable John C. Burch, dans une lettre consulté à la Californie de proclamer son indépendance si la dissolution de l'Union lui est imposée.

Conférence de ce sénateur Hamlin avec le général Scott.

Washington, 19 déc—Le sénateur Hamlin a eu une longue conférence avec le général Scott, sur les troubles et la condition du pays, dans laquelle on dernier a manifesté l'espérance que tous les difficultés s'arrangeraient à l'amiable et que le calme renaîtrait bientôt.

Efforts de discours du sénateur Wade.

Washington, 19 déc.—Le gouvernement reconnaît que le discours du sénateur Wade, de l'Ohio, a rapport à la position présente du parti républicain.

Bill des chemin de fer du Pacifique.

Washington, 19 déc—On dit qu'il y a une majorité marquante en faveur du bill du chemin de fer du Pacifique.

Les lois anti-constitutionnelles.

Washington, 19 déc.—La proposition présentée par H. Winter Davis, du Maryland, demandant que les Etats rappellent leurs lois anti constitutionnelles, particulièrement celles qui sont en contradiction avec la loi sur les esclaves fugitifs, a été adoptée par le comité de trente-trois; il n'y a eu que deux votes contraires.

☞ Les Gardes d'Orléans se réuniront ce soir. Voir l'annonce.

CHRONIQUE LOCALE.

Recrudescence.—Par suite d'une erreur regrettable, notre confrère a attribué à une médecin de chez Mme Turner un rôle dans un événement qu'est passée dans l'allée qui donne rue St Charles' la nuit et on y a été commis un attentat. Il n'est pas important à cet commis un attentat. Il n'est pas important à cet commis un attentat. Il n'est pas important à cet